

Réponse au postulat de la Conseillère Claudie Leconte

Séance du Conseil communal du 20 juin 2022

ACCÉLÉRONS LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE DURABLE À LUTRY

Postulat

Au cours de la séance du Conseil communal du 9 mai 2022, la Conseillère Claudie Leconte a déposé un postulat ayant la teneur suivante :

« Comme évoqué dans son programme de législature 2021-2026, la municipalité veut dessiner le Lutry de demain en privilégiant une politique de développement durable qui soit transversale aux différents dicastères. Au vu de la forte évolution démographique à Lutry, la gestion & la réduction des déchets deviennent un thème central.

Ce postulat demande à la Municipalité d'étudier la façon d'encourager et de soutenir les entreprises qui préparent, servent et vendent des repas à l'emporter à Lutry, tel que les restaurants, take-away et traiteurs, à utiliser des contenants réutilisables.

Remplacer les emballages à usage unique, qui génèrent des quantités de déchets volumineuses et coûteuses en traitement et élimination, constitue une action écoresponsable majeure de réduction de la consommation des plastiques. Ce qui s'inscrit dans la même ligne que le concept de vente en vrac, tel qu'existant à la Grand-Rue à Lutry.

Ce postulat demande à la Municipalité de rejoindre le mouvement initié par d'autres communes telles que Lausanne, Prévèrenge, Morges, Nyon et Neuchâtel, pour ne citer qu'elles, et encourager nos entreprises à prendre ce virage écologique.

En effet, c'est en cherchant et trouvant une solution simple pour répondre à cette problématique que nous avons découvert l'engagement de ces communes au travers d'un partenariat avec « reCIRCLE » et son concept de contenants réutilisables. Créés à Berne et produits en Suisse, ils sont lavables et très faciles à utiliser. Ce système existe et fait ses preuves au travers de plusieurs partenariats depuis 2015 dans toute la Suisse et plusieurs pays européens. Dans le Grand Lausanne les ReCIRCLE Box sont utilisés chez Coop, Migros, Tibits, etc.

A Lutry, la Buvette, volontaire de réduire l'impact néfaste des emballages jetables, s'est déjà engagée de son côté à utiliser ces box.

Ce postulat demande à la Municipalité de contribuer à l'investissement que les restaurateurs ont à faire pour distribuer ces contenants, investissement qui sera rapidement rentable pour eux tout comme pour la commune également.

Ce soutien peut se traduire par la prise en charge de la finance de partenariat de CHF 150.- par établissement et/ou par une participation au prix de l'abonnement annuel qui varie de CHF 180.- à CHF 1'250.- en fonction de la quantité de contenants « reCIRCLE » achetés.

LES DIFFERENTES SOLUTIONS POUR LES RESTAURANTS, TAKEAWAYS UND CATERINGS

Parténariat: CHF 150.-					
ET					
Abonnement					
	Basic		Flat <small>(2. Abonnement 20% Rabais)</small>		Rent
Coûts	60.- Année		180.- à 1'250.- Année		CHF 2.- pro Box mois
Echange	BOX: CHF 5.- ISY: CHF 3.50	OU	Inclus dans l'abo	OU	Inclus
Livraison	CHF 18.50		Inclus		Inclus

17



Les premières estimations de plus-values sont les suivantes :

- Economie de gestion et traitements des déchets : 120'000.- récipients distribués et en circulation en Suisse ont évité 8 millions de jetables.
- Economie financière pour les restaurateurs : le coût du lavage des contenants réutilisables est inférieur à celui des contenants jetables (pour 20 repas/jour = économie de CHF 700.-/an).
- La Pizza box sera à disposition également dans les prochains mois, ce qui aura un impact majeur sur Lutry.

A disposition pour fournir un dossier plus complet à la Municipalité, nous remercions le Conseil communal de soutenir ce postulat.

Au nom du groupe IVL, Claudie Leconte

Réponse de la Municipalité

Le principe d'inciter les TAKEAWAY (vendeurs de boisson et de nourriture à l'emporter) à utiliser de la vaisselle récupérable s'inscrit parfaitement dans la politique « zéro déchet » de la Commune de Lutry.

Pour promouvoir ce concept, la Municipalité s'engage à financer pour chaque TAKEAWAY la phase de test proposée par la société reCIRCLE AG.

Pour tester le système reCIRCLE, les TAKEAWAY s'inscrivent en ligne ou par téléphone. Ils deviennent partenaires pour trois mois et s'engagent à utiliser le système reCIRCLE pendant ce temps et à en informer leur clientèle. Pour cela, ils reçoivent gratuitement des moyens de communication. Ils présentent les produits reCIRCLE de manière bien visible pour la clientèle et les leur proposent activement. reCIRCLE met à leur disposition 20 reCIRCLE BOX (prêt d'une valeur de CHF 200.-) et 20 sets de couverts ou 20 reCIRCLE ISY (prêt d'une valeur de CHF 100.-) pour trois mois. Ils peuvent acheter des produits reCIRCLE supplémentaires à plein tarif avec un supplément pour les frais de port. **La période d'essai est limitée à trois mois et coûte CHF 150.-.**

A la fin des trois mois, le TAKEAWAY décide s'il veut définitivement rejoindre le réseau reCIRCLE ou arrêter l'opération. Voici les deux possibilités :

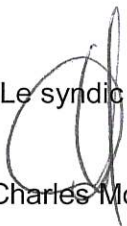
1. Le TAKEAWAY continue : les frais de partenariat payés sont prolongés pour une durée de 12 mois. Le TAKEAWAY décide ensuite du type d'abonnement adapté à son commerce et prend à sa charge les frais inhérents.
2. Le TAKEAWAY ne continue pas : renvoi des produits reCIRCLE et du matériel promotionnel dans les 30 jours. Seuls les produits non renvoyés sont facturés.

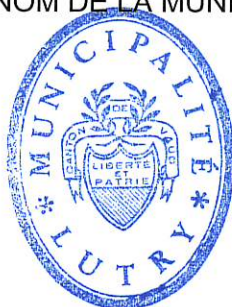
Les services communaux ont recensé une trentaine de commerces qui pourraient être potentiellement intéressés. Une somme de CHF 4'500.- sera budgétisée sur l'année 2023 et si cette dépense est acceptée par le Conseil Communal une action d'information sera déployée en 2023.

Pour les commerces qui auraient déjà adhéré à cette démarche ou à une autre démarche équivalente, une somme de CHF 150.- leur sera également versée à titre de contribution à la politique « zéro déchet ».

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu au postulat de la Conseillère Claudie Leconte.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ


Le syndic
Charles Monod




Le secrétaire
Patrick Csikos

Adopté en séance de Municipalité le 30 mai 2022.

Municipal délégué : Étienne Blanc